



Politique familiale

DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

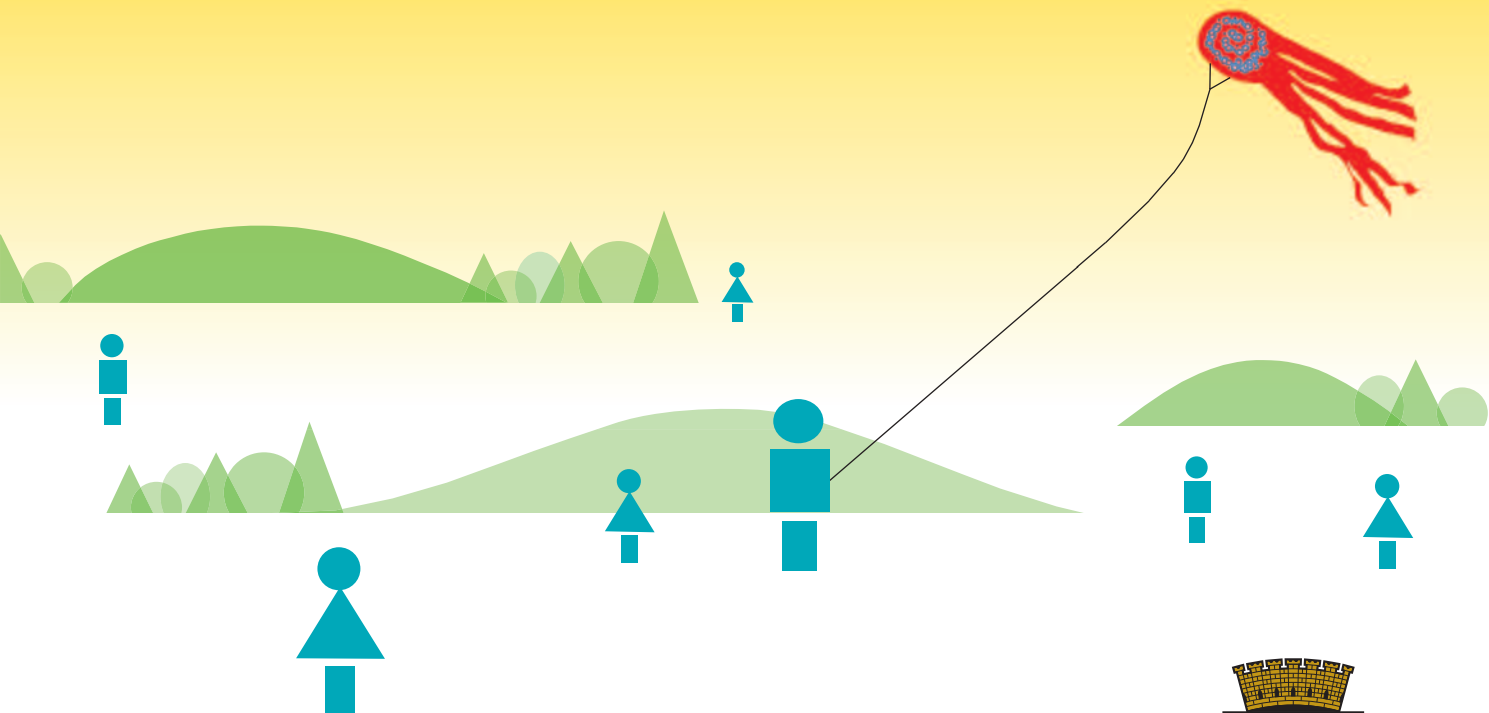




TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS

La politique familiale est distribuée gratuitement dans tous les foyers lambertois.

Production : Ville de Saint-Lambert

Publication : Février 2011

Tirage : 12 500

Mot du maire	1
Mot du délégué famille	2
Comité famille	3
Portrait des familles	4
Rôles de la municipalité	6
Définition de la famille et des valeurs	7
Grands objectifs	8
Axes d'intervention	9
Prochaines étapes	12
Remerciements	12

MOT DU

Maire

Chères Lambertoises,
Chers Lambertois,

À Saint-Lambert, les citoyens de tous âges contribuent à la croissance, au dynamisme et à la vitalité de notre municipalité. Pour bâtir un milieu de vie où il fait bon vivre, il faut se laisser inspirer par les enfants qui fréquentent les parcs, ainsi que par les familles et les aînés qui participent à nos fêtes et événements.

En élaborant une politique familiale, nous désirons répondre aux attentes et aux préoccupations de tous les membres de la famille dans un souci d'améliorer leur qualité de vie. Après plusieurs mois de travail et de concertation de la part du comité responsable, c'est avec grande fierté et plaisir que nous vous présentons cette première politique familiale. J'aimerais par ailleurs profiter de l'occasion pour féliciter et remercier tous les membres du comité famille pour leur implication, leur générosité et leur professionnalisme dans ce projet.

Au-delà des mots, des valeurs, des objectifs et des actions que nous retrouvons dans cette politique, j'invite le milieu dans son ensemble à se mobiliser et à partager ses compétences et son expertise pour assurer le développement d'un milieu de vie propice à l'épanouissement de l'ensemble des familles lambertoises.

Bonne lecture!
Philippe Brunet, maire



MOT DU

Délégué famille

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Cette politique familiale est le fruit d'une démarche qui s'est échelonnée sur près d'une année et demie. C'est en plaçant la famille au centre de nos réflexions que nous avons, tout au long du processus, enrichi notre compréhension de ses besoins et attentes. Ainsi, au cours des mois, nous nous sommes réunis à maintes reprises afin de dresser un portrait des réalités des familles, de cerner les grands enjeux et ultimement d'établir un consensus sur les objectifs qui guideront les actions de la municipalité.



Pour assurer la solidité des assises de cette politique familiale et pour en confirmer sa pertinence dans la communauté, il est indispensable d'écouter et de laisser s'exprimer tous ceux qu'elle concerne : familles, aînés, jeunes, organismes, etc. Pour ce faire, la municipalité a convié tous ses citoyens à deux consultations publiques au cours desquelles ils étaient invités à réagir et à donner leurs points de vue.

Cette politique familiale est donc bien plus que notre projet ou qu'une réalisation dont nous sommes extrêmement fiers; elle est avant tout le guide qui assurera un cadre de vie exceptionnel pour tous les Lambertois.

Au nom du comité famille, c'est avec un grand enthousiasme que je vous présente cette politique et son plan d'action triennal et je vous invite à découvrir ce qu'ils offrent pour votre famille!

Cordialement,
Martin Croteau, conseiller du district 8
et délégué du comité famille





Comité FAMILLE

La politique familiale est la réalisation du comité famille. Ses membres ont su, par leur intervention et la diversité de leurs expertises, élaborer un projet collectif et mobilisateur pour l'ensemble des Lambertois.

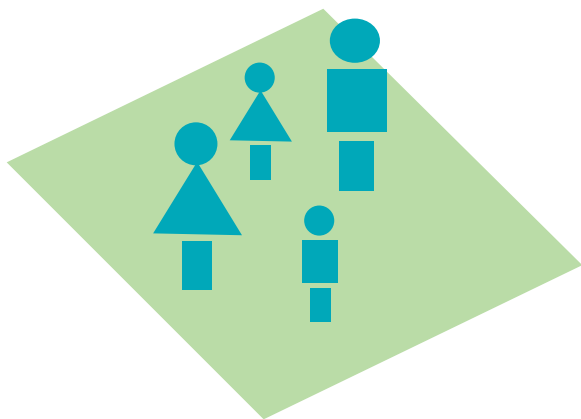
- _ **ÉVELYNE ARSENAULT**, intervenante communautaire à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- _ **MICHEL BARBIER**, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- _ **JULIE BRANCHAUD**, citoyenne et représentante pour les familles
- _ **BRUNO BURROGANO**, conseiller municipal responsable des questions familiales et président du comité (de janvier à octobre 2009)
- _ **LYSE CAMERLAIN**, directrice du CPE Agathe la Girafe et représentante pour la petite enfance
- _ **DENISE CLAYTON**, citoyenne et représentante pour les aînés
- _ **MARTIN CROTEAU**, conseiller municipal responsable des questions familiales et président du comité (depuis novembre 2009)
- _ **LIETTE DION**, conseillère en développement concertation et représentante du ministère de la Famille et des Aînés
- _ **DENIS GÉLINAS**, chef de division des arts, de la culture et de la vie communautaire à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- _ **DENISE JOHNSON**, citoyenne et représentante pour les aînés
- _ **LISE OUELLET**, organisatrice communautaire pour le secteur famille du CSSS
- _ **LUCIE PERRAULT**, directrice de l'école Rabeau, commission scolaire Marie-Victorin, et représentante du milieu scolaire
- _ **DOMINIQUE-ANNE SOUCIE**, intervenante communautaire à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

COLLABORATEURS

- _ **CAROLINE HARVEY**, citoyenne et représentante du milieu des affaires
- _ **ROGER ROUSSEL**, citoyen et représentant pour les aînés

RESSOURCE-CONSEIL

- _ **DENIS GUÉRIN**, conseiller en développement des politiques familiales au Carrefour action municipale et famille



Portrait DES FAMILLES

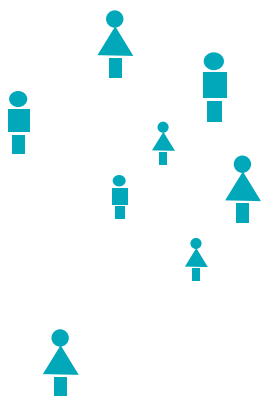
L'étude des données statistiques démontre certaines réalités qui caractérisent les familles et les aînés de Saint-Lambert et nous permet d'évaluer les tendances des prochaines années.



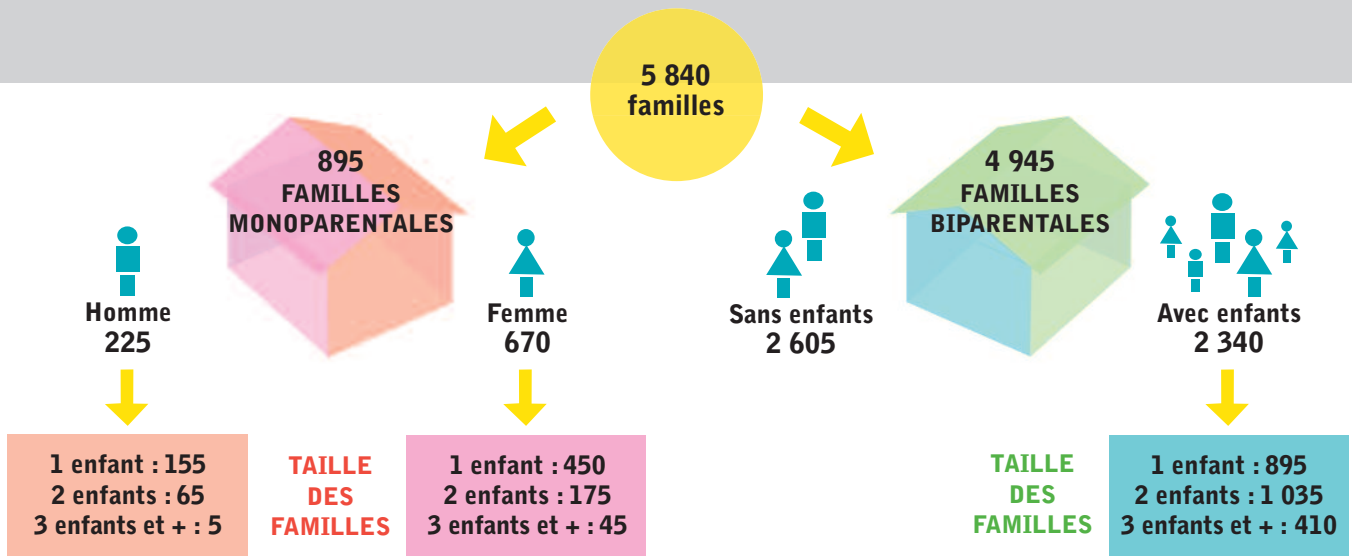
Nous constatons ainsi que, le territoire étant développé à 98 %, la population lambertoise est plutôt stable. La population est toujours relativement âgée, même si le nombre de jeunes y est en croissance constante. Les familles sont majoritairement petites et, pour plus de la moitié d'entre elles, les enfants vivent encore à la résidence familiale. La forte majorité des Lambertois sont propriétaires de leur logement et possèdent un revenu élevé.

NOTRE POPULATION

- La population de la ville s'établit à 21 600 habitants, soit une augmentation de 3 % depuis 1991.
- L'âge médian est de 48 ans, alors qu'il est de 41,8 ans pour l'agglomération et de 41 ans pour le Québec.



Tranche d'âge	SAINT-LAMBERT		AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL		QUÉBEC	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
9 ans et moins	2 075	9,6	37 825	9,8	276 065	3,7
De 10 à 24 ans	3 140	14,5	75 080	19,5	804 230	10,7
De 25 à 39 ans	2 950	13,7	69 490	18,0	1 540 505	20,4
De 40 à 64 ans	7 885	36,5	149 760	38,8	2 725 655	36,1
65 ans et plus	5 550	25,7	53 371	13,8	2 199 685	29,1
Total	21 600	100,0	365 562	100,0	7 546 140	100,0



NOS FAMILLES

- Le nombre de familles affiche une croissance de 1,4 % depuis 1996.
- 5 500 enfants vivent à la maison. De ce nombre, 38,6 % sont âgés de moins de 10 ans.
- Le nombre d'enfants âgés de 0 à 4 ans affiche une croissance de 11,7 %, contrairement à l'agglomération (-21,3 %) et au Québec (-7,6 %).
- Les enfants âgés de 10 à 14 ans affichent la plus forte augmentation, soit 26,1 %, comparativement à 2,4 % pour l'agglomération et 4 % pour le Québec.

LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE

- Le revenu moyen des familles de Saint-Lambert est de 126 348 \$.
- 5,2 % des familles de Saint-Lambert doivent composer avec un faible revenu après impôt.
- 75 % des ménages sont propriétaires de leur logement.
- 68 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont propriétaires, alors que la proportion est moindre pour les personnes de 75 ans et plus, soit 42 %.
- La valeur moyenne des maisons est de 311 329 \$, alors qu'elle était de 173 986 \$ en 1996, ce qui représente une augmentation de 79 %.
- La proportion de la population de Saint-Lambert âgée de 15 ans et plus ayant un diplôme universitaire est de 41,3 %, comparativement à 21,5 % pour l'agglomération et 16,5 % pour le Québec.
- La langue maternelle est le français à 74 %, l'anglais à 15 % et une autre langue à 11 %.
- 6 % de la population ne connaît que l'anglais et 22 % que le français.

Rôles DE LA MUNICIPALITÉ

La politique familiale confirme la volonté de la Ville de Saint-Lambert de situer les familles au centre de ses interventions en leur offrant un milieu de vie dynamique s'harmonisant à leurs besoins et à leurs attentes.

Cet engagement devient l'élément déclencheur d'un projet collectif qui prend tout son sens dans la contribution et la volonté des acteurs à travailler en étroite collaboration dans le respect de l'identité, des particularités et du cadre budgétaire de Saint-Lambert. Il se traduit également par une ouverture aux réalités évolutives des familles et par la mise en place d'occasions leur permettant de s'épanouir et de contribuer activement au développement de la communauté.

Pour y parvenir, la Ville de Saint-Lambert sera appelée à jouer plusieurs rôles :

- _ **Leader** en instaurant la coordination d'actions et en assumant la responsabilité de celles-ci.
- _ **Partenaire** avec d'autres intervenants locaux pour la mise en œuvre d'actions.
- _ **Facilitatrice** en contribuant grâce à ses propres ressources pour renforcer l'intervention d'organismes évoluant auprès des familles.
- _ **Ambassadrice** en représentant les intérêts des familles et des aînés auprès des autres paliers de gouvernement, des entreprises privées et de tout autre organisme pertinent.



DÉFINITION DE LA FAMILLE

En adoptant cette définition, la Ville de Saint-Lambert entend interpeller tous les membres d'une famille, du nouveau-né à l'aîné, et reconnaît la diversité des modèles et les différentes identités qui la composent.



NOS VALEURS

Les valeurs favorisent l'enrichissement des rapports collectifs. Pour la Ville de Saint-Lambert, quatre valeurs sont essentielles à partager avec les acteurs présents dans la communauté :

- _ **Le respect**, qui témoigne l'importance que l'on accorde aux individus et aux biens communs;
- _ **L'altruisme**, qui valorise la générosité, le dévouement, l'entraide et la participation citoyenne;
- _ **L'accueil**, qui témoigne de l'hospitalité, de notre manière de recevoir et de l'ouverture de notre communauté;
- _ **L'équité**, qui reconnaît les besoins particuliers de chaque citoyen et un juste partage des ressources.

« La famille constitue le noyau de base de notre société. Intime et privée, elle est ouverte sur la communauté. Elle prend forme et évolue dans une relation qui se définit par des liens multiples et variés.

Lieu d'apprentissage et de transmission des valeurs individuelles et collectives, la famille permet à chacun de ses membres d'apprendre, de se développer et de contribuer à l'évolution d'un projet de vie commun dans le respect et le soutien réciproques. »

Objectifs

Onze grands objectifs guident et définissent l'ensemble des actions et des interventions auprès des familles et des aînés :

1. **Réduire les contraintes** (temps, aménagement, déplacement, tarification et information) dans l'offre de services et dans l'accès aux ressources collectives.
2. **Adopter une attitude responsable** en regard de la capacité à payer des citoyens.
3. **Reconnaître la diversité des modèles familiaux** et des réalités des familles actuelles.
4. **Reconnaître les besoins propres aux aînés** et leur contribution dans la transmission des valeurs et des connaissances.
5. **Reconnaître les besoins particuliers** que certaines situations entraînent.
6. **Offrir à chaque membre d'une famille l'occasion de jouer pleinement son rôle** au sein de la communauté.
7. **Faire de la participation citoyenne** une composante qui alimente le sentiment d'appartenance et d'appropriation du milieu de vie.
8. **Inviter tous les acteurs du milieu à se mobiliser** et à agir ensemble pour le développement de la communauté.
9. **Favoriser la concertation locale** par le respect et la mise en valeur des compétences, des acquis et des capacités de chacun.
10. **Inscrire la politique familiale dans la pensée sociale, environnementale et économique du développement durable.**
11. **Adapter les interventions aux nouvelles réalités** des familles et des aînés.





LES

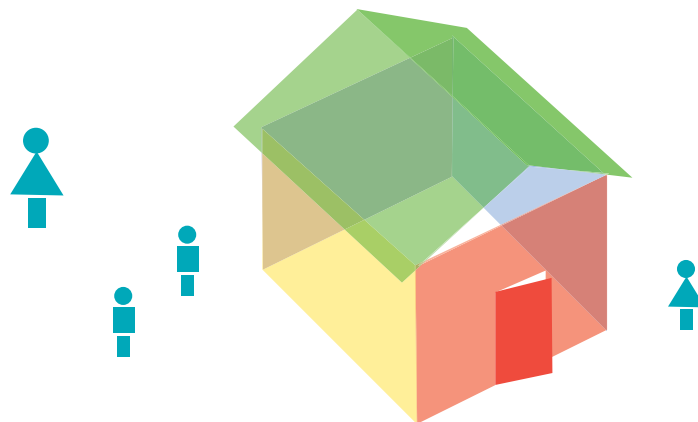
Axes D'INTERVENTION

Avant de se tourner vers l'avenir, précisons que les familles et les aînés étaient déjà présents au cœur de l'intervention municipale. Ces acquis représentent aujourd'hui une force indéniable pour soutenir la réalisation de la présente politique familiale.

Le vieillissement de la population, la présence d'un cadre budgétaire avec une faible marge de manœuvre ainsi que la rareté des locaux pour soutenir la vie associative et communautaire figurent au nombre des enjeux qui marqueront les prochaines années. Dans ce contexte, tant l'administration municipale que les acteurs du milieu devront faire preuve de créativité et d'initiative pour proposer et offrir aux familles un milieu de vie adapté à leurs réalités.

Les objectifs et les actions de la Ville de Saint-Lambert s'articulent autour de quatre axes :

- 1. La sécurité du milieu de vie**
- 2. L'aménagement du milieu de vie**
- 3. Le dynamisme du milieu de vie**
- 4. Les communications et l'information**



1. LA SÉCURITÉ DU MILIEU DE VIE

Les familles sont unanimes : la qualité du milieu de vie d'une communauté repose en grande partie sur la possibilité pour tous ses membres, de l'enfant à l'aîné, de s'y sentir en sécurité lorsqu'ils fréquentent les lieux publics et utilisent les équipements de la Ville et lorsqu'ils empruntent les voies de circulation, particulièrement à proximité des parcs, des écoles, des services de garde et dans les quartiers résidentiels.

Afin de permettre à tous les membres de la famille de se sentir en sécurité sur le territoire, la municipalité s'engage à :

- Améliorer la sécurité sur les voies de circulation (feux de circulation, signalisation, marquage de la chaussée, etc.);
- Miser sur la prévention et la sensibilisation en matière de sécurité;
- Entretenir les liens de proximité entre les services de sécurité et les citoyens.

2. L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU DE VIE

Un milieu de vie aménagé en fonction des besoins et des attentes des familles doit inclure des éléments reliés au design urbain des quartiers, aux services de proximité, au logement et au transport.

À cet effet, la municipalité met à la disposition de ses familles des infrastructures sportives, culturelles et communautaires, des parcs municipaux et des espaces verts. Ces lieux de rencontre offrent à tous les membres de la famille plusieurs aménagements pour se divertir et rester actifs, peu importe l'âge.



Aménager un milieu de vie qui répond aux besoins des membres d'une famille, c'est aussi s'assurer qu'ils peuvent, peu importe leur âge et leur condition, se déplacer de façon autonome et sécuritaire dans notre territoire et y vivre confortablement.

En vue de permettre à tous les membres de la famille d'évoluer dans un milieu de vie aménagé selon leurs besoins et leurs attentes, la municipalité s'engage à :

- Aménager l'espace urbain de façon à faciliter les déplacements et la cohabitation harmonieuse entre les citoyens;

- Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur des parcs, des équipements et des espaces verts de la municipalité;
- Contribuer à améliorer l'accessibilité aux services pour les familles et les aînés;
- Faire du « Village » un lieu d'appartenance et d'animation pour les familles;
- Offrir aux familles et aux aînés des installations communautaires, sportives et culturelles qui répondent à leurs besoins.

Dans le but d'offrir un accès à un service de transport qui répond aux besoins et aux attentes de tous les membres de la famille, la municipalité s'engage à :

- Promouvoir les modes de transport collectif et alternatif qui sont offerts aux citoyens et porter une attention particulière aux aînés.

Pour que les familles et les aînés aient accès à des habitations qui répondent à leurs besoins et leurs attentes, la municipalité s'engage à :

- Être sensible à la diversité et l'innovation dans l'offre de logements abordables adaptés aux réalités des aînés;
- Soutenir le développement d'une plus grande variété de types d'habitations afin de prendre davantage en considération la diversité des besoins des familles.

3. LE DYNAMISME DU MILIEU DE VIE

En collaboration avec les différents intervenants présents sur son territoire, la municipalité contribue à dynamiser et animer le milieu en offrant à ses citoyens une vie communautaire active ainsi que des activités de loisirs, de sport et de culture qui leur procurent un lieu privilégié de partage et d'échange. Un milieu de vie dynamique contribue également au développement d'une vitalité sociale et d'un sentiment d'appartenance à la communauté.

Afin de permettre à tous les membres de la famille de jouir d'un milieu de vie dynamique, la municipalité s'engage à :

- Encourager les nouveaux partenariats et consolider ceux qui existent déjà pour l'organisation d'activités et pour une meilleure utilisation des ressources collectives;
- Faciliter et promouvoir l'intégration d'un mode de vie actif dans le quotidien de tous les membres de la famille;
- Favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté;

- Encourager et promouvoir les relations (rapports d'entraide, de solidarité et de tolérance) entre les citoyens, les familles et les générations;
- Soutenir les organismes du milieu et valoriser la participation des citoyens au dynamisme du milieu de vie.

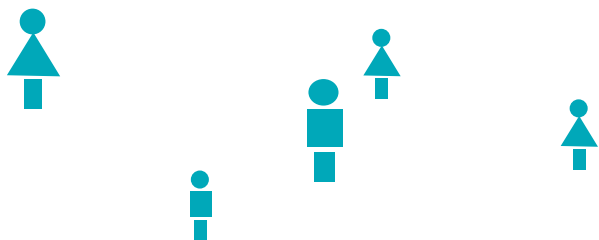


4. LES COMMUNICATIONS ET L'INFORMATION

Les mécanismes de communication de la municipalité sont des outils essentiels au développement d'une identité collective et au renforcement de l'autonomie d'action des familles et des acteurs du milieu. Ils sont également des véhicules privilégiés pour accroître la connaissance et la prise de conscience des réalités de la communauté.

Dans le seul but de tenir informés tous les membres de la famille, la municipalité s'engage à :

- Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information destinée aux familles et aux aînés.



Étapes

L'élaboration de la politique familiale constitue la première étape du processus. Pour assurer son suivi et la mise en œuvre de son plan d'action, la Ville de Saint-Lambert entend :

- Mandater la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour coordonner la mise en œuvre de la politique familiale et du plan d'action en concertation avec l'ensemble des services municipaux et des organismes concernés;
- S'assurer de la présence d'un représentant des questions liées à la famille au sein du conseil municipal;
- Mettre en place un comité famille de suivi ayant pour mandat de soumettre des avis et de proposer des recommandations quant à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique.

REMERCIEMENTS

Cette politique familiale témoigne de la volonté, de la passion et de l'effort partagés de nombreuses personnes. À cet égard, la Ville de Saint-Lambert remercie :

- les membres du comité famille pour leur travail et leur implication dans l'élaboration de cette politique;
- les citoyens et les différents intervenants pour leurs suggestions éclairées lors des consultations publiques;
- l'équipe municipale et les différents partenaires pour leur participation à l'une ou l'autre des étapes de la démarche;
- le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) du gouvernement du Québec et le Secrétariat aux aînés pour leur contribution financière à la réalisation de cette politique;
- le Carrefour action municipale et famille pour son expertise professionnelle.

